

	Compte-Rendu
	Conseil Municipal
	Séance du 29/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GRAZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur ZDAN Michel, Maire.

PRÉSENTS : M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean-Luc, M. DEMESSANCE Christophe, M. DA SILVA CORREIA Manuel, Mme MESPLES Magali, M. NAYRAC Philippe, Mme BRUNANCHON Annie, Mme SAJDAK Sophie, M. GARRIGUES Jean-Luc, M. DAROLLES Cédric

EXCUSÉS : Mme FLOURY Clara (pouvoir donné à M. LORRAIN Jean-Luc), M. STRAUS Christophe (pouvoir donné à Mme BRUNANCHON Annie), M. PARTINICO Jérémy (pouvoir donné à M. NAYRAC Philippe)

SECRETAIRE : Madame BRUNANCHON Annie

COMPTE RENDU :

Monsieur le Maire indique que les points suivants sont à rajouter et demande si le conseil en est d'accord :

- Subvention exceptionnelle association PEGACE
- Devis Remplacement balançoire volée
- Achat matériel pour aménagement de poste pour un employé en RQTH
- Décision Modificative n° 5

Le Conseil Municipal accepte de rajouter ces points à l'ordre du jour du conseil.

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 octobre 2024

Approuvé à l'unanimité.

2/ Agrandissement bâtiment atelier / salle des associations par adjonction containers stockage / guinguette / wc publics

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en constat de l'augmentation démographique de la collectivité très importante ces dernières années (+40%), des besoins croissants ont fait jour y compris pour des besoins de festivité. Ainsi, courant 2023, le comité des fêtes nous demandait si nous pouvions leur mettre à disposition de nouveaux locaux de stockage ; les espaces dévolues jusque-là montrant leurs limites d'espace disponible.

De fait, pour mémoire, nous avons inscrit au budget 2024 une nouvelle opération en prévision de réponse à ces exigences, même si nous voulions tout d'abord vérifier s'il n'existait d'autres solutions pouvant palier à cette requête... ce qui, après inventaire, ne semble pas possible en l'état du patrimoine communal.

Au-delà, il s'agit aujourd'hui d'apprécier le coût de cette extension. Il indique que pour cela, ont été consultées diverses sociétés pouvant répondre à la réalisation des ouvrages attendus à savoir :

- **Pour les études d'urbanisme :**
- Cabinet d'architecture « Le 23 Architecture » -- pour un montant de 1 500.00 € HT
- **Pour le Gros œuvre et terrassement**
- l'Entrepris CESSSES -----pour un montant de 16 035.33 € HT
- **Pour les « modules » aménagés et aménageables**
- CUBNER-----pour un montant de 8 770.00 € HT
- **Pour les habillages en bardage bois périphériques**
- Ets CAZALE----- pour un montant de 3 243.44 € HT

– Pour la plomberie		
– Ets VIGOUROUX-----	pour un montant de	2 419.00 € HT
– Pour l'électricité		
– Ets ESCAYREELEC-----	pour un montant de	1 824.11 € HT
– Pour la toiture isolante		
– Ets QUAGLIA-----	pour un montant de	2 004.85 € HT
– Pour le traitement des eaux de pluie		
– Ets CERNY	pour un montant de	866.83 € HT
– Pour la structure de pose		
– Ets DOMICA	pour un montant de	1 107.80€ HT
– Pour les équipements zone WC publics		
– Ets BRICOMAN	pour un montant de	1 537.02 € HT
– Pour les équipements « guinguette »		
– Ets BRICODEPOT	pour un montant de	5 724.95 € HT
– Pour les menuiseries		
– Ets ORION MENUISERIE	pour un montant de	3 119.84 € HT
– Pour les volets		
– Ets RUE DU STORE	pour un montant de	1 772.81 € HT
– Pour le déplacement de l'éclairage public		
– SDEHG	pour un montant de	2 296.67 € HT
	soit un montant TOTAL de	52 222.45 € HT

Par cette présentation détaillée et argumentée, y compris un exposé des futurs aménagements et équipements nécessaires, Monsieur le maire propose au Conseil Municipal que nous nous projetions vers la réalisation de ces équipements. En ce sens, il soumet au conseil de retenir cette première estimation globale pour leurs réalisations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble des prestations évaluées et autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'ETAT et du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

3/ Honoraires pour dépôt d'un permis de construire CONTAINERS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installer des containers le long des ateliers techniques. Ces containers serviront de toilettes publiques, de stockage de matériel et de guinguette pour les associations. En effet, la surface étant plus de 150 m², la Mairie doit faire appel à un architecte. Pour cela, il a consulté Le 23 Architecture et présente le devis d'honoraires qui s'élève à 1 500.00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le recours d'un architecte pour déposer le dossier du permis de construire et accepte le devis d'honoraires du cabinet Le 23 Architecture à hauteur de 1500.00 € HT.

4/ Acquisition véhicule en remplacement du véhicule GOUPIL pour les services techniques

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer le véhicule GOUPIL du service technique dû par sa vétusté.

Il a consulté plusieurs annonces, il présente :

- Véhicule DACIA LOGAN PICKUP de 2010 ayant 74830 km pour un montant de 10 000 €
- Véhicule PIAGGIO de 2015 ayant 6377 km pour un montant de 12 500 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'achat d'un véhicule en remplacement du véhicule GOUPIL et accepte le devis de la société CHAVANEL à hauteur de 12500 € correspondant au véhicule PIAGGIO ayant le moins de kilomètres au compteur.

5/ Devis achat bétonnière

Monsieur le Maire présente le devis correspondant à l'achat d'une bétonnière électrique à hauteur de 397.31 € HT et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, souhaite demander à l'employé municipal son aval avant de commander ce matériel.

6/ Travaux de reprise piétonnier en liaison du Quartier Rouge vers l'abri bus RD28E / RD12

Sujet reporté au prochain conseil

7/ Avenant 1 de la convention en matière d'urbanisation des actes d'urbanismes

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'avenant n° 1 relatif à la convention en matière d'instruction des actes d'urbanisme du Pays du Sud Toulousain. Il rappelle que les actes suivants sont instruits par le service instructeur du Pays du Sud Toulousain : les permis de construire – les permis de démolir – les permis d'aménager – les certificats d'urbanisme opérationnels et les déclarations préalables.

Il rappelle également que la mission d'instruction exercée par le service instructeur du Pays du Sud Toulousain pour le compte de la Commune donne lieu à rémunération en fonction du nombre d'actes pondérés instruits par le service instructeur et cotisation annuelle par habitant dans les conditions définies ci-après :

- Pour l'année 2025 :

Le coût de l'acte pondéré est fixé à : 180 €

La cotisation annuelle est fixée à : 1.30 € par habitant

- Pour l'année 2026 :

Le coût de l'acte pondéré est fixé à : 190 €

La cotisation annuelle est fixée à : 1.40 € par habitant

- Pour l'année 2027 :

Le coût de l'acte pondéré est fixé à : 200 €

La cotisation annuelle est fixée à : 1.50 € par habitant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'avenant n° 1 de la convention en matière d'instruction des actes d'urbanismes du Pays du Sud Toulousain et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

8/ CCBA – Déploiement des points d'apport volontaire

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de la CCBA relatif au déploiement des points d'apport volontaire dans le cadre d'un nouveau schéma de collectes.

Suite aux désagréments qu'engendrent les PAV situés Plaine de la Bourdette, il propose de convertir ce PAV aérien par un PAV enterré. Des démarches d'enfouissement de réseaux qui gênerait la levée seront envisagées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de convertir le PAV aérien par un PAV enterré sise Plaine de la Bourdette.

9/ Remboursement frais avancés par Monsieur ZDAN

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a dû avancer des frais par carte bleue pour l'achat d'un pulvérisateur d'un montant de 52.30 € et l'achat d'une lance pour le pulvérisateur d'un montant de 16.95 € sur le site CDISCOUNT et l'achat de bambou qui seront à planter dans la nouvelle résidence les Hespérides d'un montant de 636.25 € sur le site BAKKER.COM. Il précise que ces sites n'acceptaient le paiement par mandat administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve et accepte le remboursement des achats effectués par Monsieur ZDAN à hauteur de 636.25 €.

10/ Subvention exceptionnelle association PEGACE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association PEGACE demandant une subvention exceptionnelle à hauteur de 418 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'attribution d'une subvention de 418 € à l'association PEGACE.

11/ Devis remplacement balançoire volée

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le nid de la balançoire de l'aire de petite enfance a été volée dans la nuit du 6 novembre 2024. Il présente le devis de la société LOISIR DIFFUSION à hauteur de 990.00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis de la société LOISIR DIFFUSION pour un montant de 990.00 € HT en remplacement du nid de la balançoire volée.

12/ Achat matériel pour aménagement de poste pour un employé RQTH

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2024-70 du 25 octobre 2024 relative à l'achat du matériel pour un aménagement de poste pour un employé ayant une RQTH et indique qu'il a effectué de nouvelles recherches pour l'achat d'un gerbeur électrique et d'un crochet de levage.

Il rappelle le devis de la société AXESS Industrie pour un montant de 6385.00 € HT.

Il présente un nouveau devis de la société JAC Manutention pour un montant de 4269.00 € HT et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents approuve les nouvelles recherches pour l'achat d'un gerbeur électrique et d'un crochet de levage et accepte le devis de la société JAC Manutention pour un montant de 4269.00 € HT – Offre la moins disante en remplacement du devis de la société AXESS Industrie.

13/ Décision Modificative n° 5 – révision de crédits

Monsieur le Maire présente la décision modificative n° 5 relative à une révision de crédits ouverts afin de pouvoir procéder au paiement de l'achat du véhicule en remplacement du véhicule GOUPIL

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2112-193 : ACQUISITION EMPLACEMENTS	15 000.00 €	
D 2182 : Matériel de transport		15 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	15 000.00 €	15 000.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative n° 5

14/ Questions et informations diverses

- *Choix du menu pour le repas des aînés du Dimanche 19 janvier 2025.*
- *Devis cadeaux pour les aînés (sac cabas + une rose) – montant du devis 596.00 €*
- *Choix du logo pour l'AVP.*

Séance levée à 22h00

LISTE EMMARGEMENT

M. ZDAN Michel	M. LORRAIN Jean-Luc	Mme BRUNANCHON Annie
M. DEMESSANCE Christophe	Mme SAJDAK Sophie	M. DAROLLES Cédric
Mme MESPLES Magali	M. PARTINICO Jérémy	M. DA SILVA CORREIA Manuel
Mme FLOURY Clara	M. GARRIGUES Jean-Luc	M. NAYRAC Philippe
M. STRAUS Christophe		